



Arnaque voiture occasion importer de suisse

Par **gabsi5**, le **02/04/2010 à 09:47**

Bonjour, le 05/12/2009 j'ai acheté une voiture chez un négociant, après avoir payé la voiture il m'a remis le ct, le certificat de cession et le bon de livraison mais pour la carte grise il m'a dit qu'il s'en occupe car la voiture est importée de Suisse. Deux mois après l'achat il m'a envoyé tous le dossier (la carte grise suisse originale, le ct et certificat de cession) pour faire la carte grise moi-même car j'ai déposé plainte (après deux mois sans carte grise) auprès du juge de proximité pour refus de mon envoi de la fameuse carte grise. Sur la carte grise suisse est marqué que la voiture est définitivement retirée de la circulation et doit subir un ct avec sa nouvelle immatriculation en plus la voiture a une puissance de 6cv (que j'ai su quand j'ai reçu la nouvelle carte grise française) et lui il m'a vendu la voiture en me précisant sur le bon de commande que c'est une 4cv (j'ai gardé aussi l'affiche de vente qui était sur la voiture avec 4cv). En plus la voiture a des problèmes mécaniques graves : un joint de culasse (15l de liquide de refroidissement et fumée blanche au pot d'échappement), le réservoir d'essence qui fuit et malgré plusieurs appels et une lettre RAR, le garagiste m'ignore la seule proposition qui m'a été faite c'est de prendre la voiture et la réparer chez un ami au noir, il ne prend pas en charge le problème de réservoir d'essence car il ne fait pas partie de la garantie et pas de la voiture de remplacement. Alors mes questions :
1 - j'ai une audience le 12/05/2010 devant le juge de proximité est-ce que je peux demander de changer ma demande (ma demande initiale c'était pour la carte grise) et demander le remboursement du prix de la voiture pour vice caché et comment faire pour changer ma demande ?
2 - la puissance de la voiture et la mention "voiture retirée de la circulation" sur la carte grise suisse et les problèmes mécaniques peuvent obliger le garagiste de reprendre sa voiture et me rembourser ?
3 - est-ce qu'un devis d'un autre garage suffit pour le joint de culasse (car Opel ne fait pas de diagnostic pour les voitures anciennes) ou je dois expertiser la voiture (une expertise coûte 300 euros pour la valeur de la voiture 12000 euros!!!!).
Merci pour vos réponses